



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2017

Date de convocation du conseil municipal : le 24 août 2017

Présents : Yves GENEVOIS, André BONSIGNORE, Marianne MICHEL, Jean-Luc BASSET, Marie-Claude CHANTELAUZE, Antoine GIEU, Mikael THOMAS et Nadine VERNEY

Absents ou excusés : Marc ARNAUD

Secrétaire de séance : Mikaël THOMAS

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune : www.mairie-de-vaujany.fr

- Le Conseil approuve le procès-verbal du 11 août 2017.
- Le Conseil décide d'adhérer au groupement de commande pour la fourniture d'énergie électrique et de services associés constitué par la Communauté de Communes de l'Oisans et approuve le projet de convention afférent.
- Le Conseil approuve la convention d'utilisation de la patinoire par l'association sportive « Club de curling de Vaujany – les Pierres de Feu » pour une durée d'une année calendaire sportive à compter du 6 novembre 2017, renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder une durée de trois ans.
- Le Conseil approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition de matériel entre la Commune d'Huez en Oisans et la Commune de Vaujany pour une durée de trois ans à compter du 23 octobre 2017.
- Le Conseil approuve deux nouveaux tarifs pour intégration au sein de la régie de recettes « Patinoire Piscine » comme suit :

DESIGNATION	TARIFS
Affutage des patins	5.00 €
Carnet de 10 affutages	40.00 €

- Concernant les travaux de mise en conformité « incendie » de la Salle polyvalente du bâtiment de la piscine dans le cadre du survol de la nouvelle Télécabine de l'Enversin et réparation des fuites en toiture, le Conseil décide :
 - de déclarer le lot n°1 « Isolation projetée » infructueux pour offre irrégulière;
 - de déclarer les lots n°2 « Menuiseries extérieures métalliques » et n°4 « Couverture » infructueux pour absence d'offre;
 - de déclarer le lot n°3 « Alarme incendie » sans suite pour motif d'intérêt général;
 - Et décide de lancer une nouvelle consultation pour les lots n°1,2 et 4 selon la procédure adaptée.
- Le Conseil approuve le renouvellement de la convention de gestion du Centre Estival du Collet situé à la Villette - 38114 Vaujany confiée à Madame Charlotte GONON pour la période du 1^{er} mai 2018 au 31 octobre 2018.
- Le Conseil approuve le renouvellement de la convention de mandat de gestion des gîtes communaux entre la Commune de Vaujany et le SIRT pour la période allant du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018.
- Le Conseil décide de renouveler la convention de mandat de gestion de l'accueil et des états de lieux des gîtes communaux intervenue avec la SARL GSC pour une durée d'un an à compter du 12 novembre 2017 et approuve le nouveau tarif du forfait ménage fixé à 88 € et son intégration au sein de la régie de recettes existante.
- Le Conseil approuve le contrat avec la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade pour le contrôle et l'entretien du site naturel d'escalade de Vaujany.

- Le Conseil décide de créer 18 emplois saisonniers à temps complet pour la saison d'hiver 2017/2018, répartis dans les différents services communaux.
- Le Conseil décide de créer un poste permanent d'Adjoint d'Animation à temps complet afin de pérenniser l'emploi de Responsable de la section ALSH.
- Le Conseil décide de créer deux postes permanents d'Adjoint Technique à temps complet afin de pérenniser deux emplois d'agents d'accueil polyvalents au Pôle Sports Loisirs.
- Le Conseil décide de reconduire les emplois dont les contrats arrivent à échéance, et renouvelle la création des postes correspondants pour une durée d'un an :
 - a. un poste d'Adjoint Technique afin de recruter un Agent polyvalent pour le service Entretien ;
 - b. un poste d'Adjoint Administratif afin de recruter une Assistante Administrative polyvalente au Pôle Enfance ;
 - c. un poste d'Auxiliaire de puériculture au Pôle Enfance ;
 - d. deux postes d'Adjoints Techniques pour les services du Pôle Sports Loisirs :
 - SPA : 1 emploi d'Esthéticienne
 - Entretien PSL : 1 emploi d'Agent d'Entretien polyvalent
- Le Conseil décide d'adhérer au contrat cadre mutualisé concernant la prestation « Titres restaurant » proposé par le Centre de Gestion de l'Isère, à compter du 01/01/18.

Le Maire,

 Yves GENEVOIS

